



Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

Pour la période close
le 31 juillet 2018

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Amy South, première vice-présidente, Relations avec les investisseurs (416) 594-7386

Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs (416) 980-8691

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le deuxième trimestre de 2018 et notre rapport annuel de 2017 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion). D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Toute l'information financière pertinente présentée dans le présent document a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	1	Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	17
Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé	3	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes	21
Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	5	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours	22
Ratio de levier selon Bâle III	6	Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité	23
Actif pondéré en fonction du risque (APR) – Bâle III	7	ECD en vertu de l'approche standard	24
Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires – Bâle III (méthode tout compris)	8	Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit	25
Exposition au risque de crédit - exposition en cas de défaut (ECD)	9	Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant	25
Exposition au risque de crédit – concentration géographique	10	Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques	26
Exposition au risque de crédit – profil des échéances	11	Expositions totales liées à la titrisation (approche NI)	26
Risque de crédit associé aux dérivés	12	Expositions liées à la titrisation – actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (approche NI)	27
Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	13	Glossaire – Bâle	29

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)		T3/18	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16
Ligne ²										
		Renvois ³								
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves										
1	Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	13 334	13 295	13 204	12 685	12 320	8 574	8 351	8 096	7 879
2	Résultats non distribués	18 051	17 412	16 701	16 101	15 535	15 011	14 483	13 584	13 145
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	746	403	(17)	452	167	1 083	698	700	509
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	118	113	106	109	107	114	108	113	101
6	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	32 249	31 223	29 994	29 347	28 129	24 782	23 640	22 583	21 634
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires										
7	Ajustements de valeurs prudentiels	55	50	60	62	63	60	67	69	68
8	Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 436	5 370	5 188	5 284	5 019	1 468	1 444	1 461	1 449
9	Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 649	1 654	1 660	1 654	1 531	1 304	1 277	1 258	1 214
10	Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	19	5	6	18	24	71	66	70	56
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	10	-	39	33	27	46	38	23	26
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues ⁵	625	625	631	474	447	242	301	283	256
14	Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC	48	35	27	41	54	44	62	102	101
15	Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	496	259	268	160	300	191	287	156	115
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	-	-	-	3	-	-	5	13	4
19	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8 338	7 998	7 879	7 729	7 465	3 426	3 547	3 435	3 289
29	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	23 911	23 225	22 115	21 618	20 664	21 356	20 093	19 148	18 345
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments										
30	Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁶	2 250	2 248	2 246	1 797	1 796	1 000	1 000	1 000	1 000
31	dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	2 250	2 248	2 246	1 797	1 796	1 000	1 000	1 000	1 000
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	1 003	1 003	1 003	1 253	1 253	1 253	1 253	1 504	1 504
34	Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	16	14	13	14	13	15	14	14	13
36	Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	3 269	3 265	3 262	3 064	3 062	2 268	2 267	2 518	2 517
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires										
41	Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41b	dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
44	Autres éléments de fonds propres de première catégorie	3 269	3 265	3 262	3 064	3 062	2 268	2 267	2 518	2 517
45	Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	27 180	26 490	25 377	24 682	23 726	23 624	22 360	21 666	20 862
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions										
46	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁸	3 390	3 407	1 925	1 961	1 961	1 982	1 975	2 001	2 005
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	586	1 188	1 182	1 204	1 197	1 279	1 287	1 323	1 354
48	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	21	20	18	19	19	19	18	19	18
50	Provisions générales (quatrième trimestre de 2017 et trimestres précédents : Provisions collectives selon l'IAS 39)	291	280	269	263	250	73	70	74	72
51	Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	4 288	4 895	3 394	3 447	3 427	3 353	3 350	3 417	3 449
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
58	Fonds propres de deuxième catégorie	4 288	4 895	3 394	3 447	3 427	3 353	3 350	3 417	3 449
59	Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	31 468	31 385	28 771	28 129	27 153	26 977	25 710	25 083	24 311
60	Total de l'actif pondéré en fonction du risque	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
60a	APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ⁹	211 920	208 068	204 647	203 321	198 459	175 431	169 350	168 996	168 077
60b	APR aux fins des fonds propres de première catégorie ⁹	211 920	208 231	204 647	203 321	198 686	175 431	169 575	169 322	168 407
60c	APR aux fins du total des fonds propres ⁹	212 116	208 394	204 647	203 321	198 867	175 431	169 755	169 601	168 690

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹) (suite)

(en millions de dollars)

Ligne²

Ratios de fonds propres

	T3/18	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16
	Renvois ³								
61	11,3 %	11,2 %	10,8 %	10,6 %	10,4 %	12,2 %	11,9 %	11,3 %	10,9 %
62	12,8 %	12,7 %	12,4 %	12,1 %	11,9 %	13,5 %	13,2 %	12,8 %	12,4 %
63	14,8 %	15,1 %	14,1 %	13,8 %	13,7 %	15,4 %	15,2 %	14,8 %	14,4 %
64									
	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
65	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	s.o.	s.o.
67a	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
68	11,3 %	11,2 %	10,8 %	10,6 %	10,4 %	12,2 %	11,9 %	11,3 %	10,9 %
	Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)								
69	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
70	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
71	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)								
72	204	289	279	306	450	453	409	348	368
73	829	814	804	802	810	828	806	814	828
75	1 024	1 034	1 030	1 170	1 157	912	894	978	981
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie								
76	291	280	269	263	250	73	70	74	72
77	291	280	269	263	250	73	70	74	72
78	-	-	-	-	-	-	-	-	-
79	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)								
80	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
81	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
82	1 003	1 003	1 003	1 253	1 253	1 253	1 253	1 504	1 504
83	602	597	608	369	376	376	392	158	167
84	1 802	1 802	1 802	2 253	2 253	2 253	2 253	2 704	2 704
85	-	-	-	-	-	-	-	-	-

1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Compte tenu de l'exigence additionnelle de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % applicable aux BISN, mais compte non tenu de la réserve pour stabilité intérieure de 1,5 % (voir la note 10 ci-après), les ratios cibles minimums du BSIF pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont respectivement de 8,0 %, 9,5 % et 11,5 %.

2 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF, conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.

3 Renvois au bilan consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.

4 Non comptabilisé au bilan consolidé.

5 Depuis le premier trimestre de 2018, le montant de l'insuffisance de l'encours des provisions a été calculé conformément à l'IFRS 9. La provision des périodes précédentes a été établie conformément à l'International Accounting Standard (IAS) 39 et n'a pas été retraitée. Voir les modifications à la présentation de l'information financière dans les notes aux utilisateurs à la page 1 de l'Information financière supplémentaire pour de plus amples renseignements.

6 Comprennent les actions privilégiées non-cumulatives de catégorie A, séries 39, 41, 43 et 45 (en vigueur au troisième trimestre de 2017) et 47 (en vigueur au premier trimestre de 2018) qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

7 Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.

8 Comprennent les débetures échéant le 28 octobre 2024, le 26 janvier 2026 et le 4 avril 2028 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

9 Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR, avant l'ajustement relatif au plancher de fonds propres, à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit. Les APR du premier trimestre de 2018 et des quatrième et deuxième trimestres de 2017 comprennent un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Pour plus de précision, voir la page 7.

10 Compte non tenu de la réserve pour stabilité intérieure de 1,5 % que les BISN doivent détenir selon les exigences du BSIF puisque cette réserve vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier. Le tableau ci-dessus ne présente que les exigences du premier pilier.

11 Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

s. o. Sans objet.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹

(en millions de dollars)

	T3/18				Renvois au tableau des fonds propres ³
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	
		Déconsolidation	Mise en équivalence		
Actif					
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 663	-	-	3 663	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	14 138	(1)	-	14 137	
Valeurs mobilières	102 628	(246)	-	102 382	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				-	AF
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				56	AG
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				-	
Autres valeurs mobilières				102 326	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 083	-	-	5 083	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	44 513	-	-	44 513	
Prêts	368 434	-	-	368 434	
Provision pour pertes sur créances	(1 641)	-	-	(1 641)	
Provision générale comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie				(291)	AA
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie				-	AB
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 350)	
Dérivés	22 003	-	-	22 003	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 517	-	-	10 517	
Terrains, bâtiments et matériel	1 733	-	-	1 733	
Goodwill	5 510	-	-	5 510	F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 921	-	-	1 921	I
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	499	-	398	897	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				431	AD
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill				10	G
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles				3	AL
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				34	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	Q
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	S
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires				398	AE
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				14	AJ
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financière				7	
Actifs d'impôt différé	535	-	-	535	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires				19	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	T
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires ne dépassant pas les seuils réglementaires				1 024	AC
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(84)	H
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(275)	J
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies				(149)	O
Autres actifs					
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	645	-	-	645	N
Divers	14 844	(114)	-	14 730	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				5	AI
Divers				14 725	
Total de l'actif	595 025	(361)	398	595 062	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Passif

	T3/18			Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Dont	Renvois au tableau des fonds propres ³
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ² Déconsolidation	Mise en équivalence			
Dépôts	459 767	-	-	459 767		
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	12 152	-	-	12 152		
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	2 462	-	-	2 462		
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	32 985	-	-	32 985		
Dérivés	21 776	-	-	21 776		
Acceptations	10 521	-	-	10 521		
Passifs d'impôt différé	31	-	-	31		
Autres passifs	16 746	198	(161)	16 783		
Titres secondaires	4 031	-	-	4 031		
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie					3 390	X
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement					586	Y
Amortissement des titres secondaires à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie					-	
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond					-	
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie					55	
Total du passif	560 471	198	(161)	560 508		
Capitaux propres						
Actions privilégiées	2 250	-	-	2 250		
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie					2 250	U
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement					-	V
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond					-	AH
Actions ordinaires	13 201	-	-	13 201		
Actions ordinaires – positions de trésorerie					-	
Actions ordinaires					13 201	A
Surplus d'apport	133	-	-	133		B
Résultats non distribués	18 051	(561)	561	18 051		C
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC					52	M
Autres résultats non distribués					17 999	
Cumul des autres éléments du résultat global	746	2	(2)	746		D
Couvertures de flux de trésorerie					10	L
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque propre à la CIBC, montant net					(4)	AK
Divers					740	
Participations ne donnant pas le contrôle	173	-	-	173		
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires					118	E
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie					16	W
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie					21	Z
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires					18	
Total des capitaux propres	34 554	(559)	559	34 554		
Total du passif et des capitaux propres	595 025	(361)	398	595 062		

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF.

² Comprend nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la récession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au 31 juillet 2018, CIBC Re avait des actifs de 224 M\$, des passifs de (132) M\$ et des capitaux propres de 356 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 137 M\$, des passifs de (66) M\$ et des capitaux propres de 203 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹)

(en millions de dollars)

	T3/18	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires									
Solde d'ouverture	23 225	22 115	21 618	20 664	21 356	20 093	19 148	18 345	17 165
Emission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de The PrivateBank	-	-	194	-	3 443	-	-	-	-
Emission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Geneva Advisors	-	-	-	126	-	-	-	-	-
Emission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Wellington Financial	-	-	47	-	-	-	-	-	-
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	46	47	196	201	187	191	170	164	-
Autre émission d'actions ordinaires	48	42	82	40	37	40	91	48	23
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(52)	-	-	-	-	-	-	-	-
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(150)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes bruts (déduction)	(612)	(615)	(592)	(593)	(560)	(518)	(502)	(488)	(487)
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	1 365	1 313	1 323	1 159	1 093	1 045	1 402	927	1 435
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	(13)	(8)	14	13	(10)	18	40	(1)	(29)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires									
Écarts de change	151	536	(582)	431	(1 057)	503	(253)	223	86
Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) (quatrième trimestre de 2017 et trimestres précédents : Placements disponibles à la vente)	(45)	(73)	(54)	(24)	(42)	35	(70)	9	40
Couvertures de flux de trésorerie	10	(39)	6	6	(19)	8	15	(3)	8
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	219	(5)	107	(125)	203	(158)	219	55	(148)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(61)	(176)	90	(388)	(3 778)	(51)	(2)	(56)	288
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	-	6	(157)	(27)	(205)	59	(18)	(27)	(63)
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires									
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	(14)	1	12	6	47	(5)	4	(14)	43
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	(237)	9	(108)	140	(109)	96	(131)	(41)	(5)
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements de valeurs prudentiels	(5)	10	2	1	(3)	7	2	(1)	(5)
Divers ²	36	62	(83)	(12)	81	(7)	(22)	8	(6)
Solde de clôture	23 911	23 225	22 115	21 618	20 664	21 356	20 093	19 148	18 345
Autres éléments de fonds propres de première catégorie									
Solde d'ouverture	3 265	3 262	3 064	3 062	2 268	2 267	2 518	2 517	2 517
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	-	-	450	-	800	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	(251)	-	-	-	(251)	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	4	3	(1)	2	(6)	1	-	1	-
Solde de clôture	3 269	3 265	3 262	3 064	3 062	2 268	2 267	2 518	2 517
Total des fonds propres de première catégorie	27 180	26 490	25 377	24 682	23 726	23 624	22 360	21 666	20 862
Fonds propres de deuxième catégorie									
Solde d'ouverture	4 895	3 394	3 447	3 427	3 353	3 350	3 417	3 449	3 401
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	1 500	-	-	-	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres	(600)	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	(7)	1	(53)	20	74	3	(67)	(32)	48
Solde de clôture	4 288	4 895	3 394	3 447	3 427	3 353	3 350	3 417	3 449
Total des fonds propres	31 468	31 385	28 771	28 129	27 153	26 977	25 710	25 083	24 311

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Comprend l'incidence nette de l'adoption de l'IFRS 9 sur les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global au 31 novembre 2017. Voir les modifications à la présentation de l'information financière énoncées dans les notes aux utilisateurs à la page 1 de l'Information financière supplémentaire pour de plus amples renseignements.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

(en millions de dollars)

Ligne ^{1,2}

	T3/18	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16
Expositions au bilan									
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	522 696	514 986	500 027	493 003	486 823	456 527	442 244	437 179	426 904
2 Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	(8 291)	(7 964)	(7 852)	(7 690)	(7 411)	(3 381)	(3 483)	(3 333)	(3 188)
3 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	514 405	507 022	492 175	485 313	479 412	453 146	438 761	433 846	423 716
Expositions sur dérivés									
4 Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	5 973	5 992	6 734	5 339	5 066	6 452	4 981	6 418	7 065
5 Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	19 922	19 889	18 387	17 224	15 638	16 567	14 549	14 406	14 668
6 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 (Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(4 928)	(3 810)	(5 502)	(4 016)	(4 585)	(4 990)	(5 408)	(5 667)	(5 450)
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	13	141	467	389	125	-	-	216	356
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(13)	(141)	(467)	(389)	-	-	-	(22)	(154)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	20 967	22 071	19 619	18 547	16 244	18 029	14 122	15 351	16 485
Expositions sur opérations de financement par titres									
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	49 596	49 881	55 260	45 418	45 072	43 842	44 556	33 810	36 460
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(3 107)	(4 065)	(4 501)	(2 392)	-	-	-	-	-
14 Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	1 942	2 773	2 556	1 903	1 989	2 013	1 682	1 772	1 135
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	48 431	48 589	53 315	44 929	47 061	45 855	46 238	35 582	37 595
Autres expositions hors bilan									
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	246 660	241 179	236 408	233 667	231 083	218 975	211 165	212 888	208 903
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(181 294)	(177 554)	(174 911)	(172 103)	(171 486)	(163 901)	(154 456)	(152 187)	(149 527)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	65 366	63 625	61 497	61 564	59 597	55 074	56 709	60 701	59 376
20 Fonds propres de première catégorie	27 180	26 490	25 377	24 682	23 726	23 624	22 360	21 666	20 862
21 Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	649 169	641 307	626 606	610 353	602 314	572 104	555 830	545 480	537 172
22 Ratio de levier selon Bâle III	4,2 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %

COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER

(en millions de dollars)

Ligne ^{1,2}

	T3/18	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	595 025	590 537	586 927	565 264	560 912	528 591	513 294	501 357	494 490
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais qui sortent de la consolidation réglementaire	37	27	67	80	80	120	136	129	165
3 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions du ratio de levier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Ajustement pour instruments financiers dérivés	(1 036)	(1 868)	(9 684)	(5 796)	(10 126)	(7 583)	(9 775)	(12 412)	(12 067)
5 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	(1 165)	(1 292)	(1 945)	(489)	1 989	2 013	1 682	1 772	1 135
6 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	65 366	63 625	61 497	61 564	59 597	55 074	56 709	60 701	59 376
7 Autres ajustements	(9 058)	(9 722)	(10 256)	(10 270)	(10 138)	(6 111)	(6 216)	(6 067)	(5 927)
8 Expositions du ratio de levier	649 169	641 307	626 606	610 353	602 314	572 104	555 830	545 480	537 172

1 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III » du BSIF, publié en décembre 2017.

2 Afin d'améliorer la comparabilité, l'information tout compris pour le quatrième trimestre de 2017 et les trimestres précédents a été réorganisée afin de correspondre aux numéros de rangées du préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III » du BSIF, publié en décembre 2017. L'information du quatrième trimestre de 2017 et des trimestres précédents n'a pas changé.

ACTIF PONDERE EN FONCTION DU RISQUE

(en millions de dollars)

		T3/18	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16
	Exigences minimales relatives au total des APR fonds propres ¹									
							APR			
Risque de crédit ²										
Approche standard										
Expositions aux entreprises		31 501	2 520	29 756	27 707	28 029	26 631	3 727	3 578	3 645
Expositions aux entités souveraines		2 342	187	1 535	1 454	1 597	1 550	777	621	780
Expositions aux banques		470	38	463	430	488	438	439	442	521
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier		2 690	215	2 592	2 437	2 735	2 645	2 085	2 100	2 181
Autres risques liés au portefeuille de détail		861	69	855	838	933	873	833	666	667
Portefeuille de négociation		222	18	194	181	187	188	152	130	123
		38 086	3 047	35 395	33 047	33 969	32 325	8 013	7 537	7 917
Approche NI avancée										
Expositions aux entreprises		65 554	5 244	65 193	63 716	64 924	64 133	64 418	64 074	64 856
Expositions aux entités souveraines ³		2 111	169	2 209	2 303	2 093	2 048	1 900	2 075	2 185
Expositions aux banques		3 541	283	3 925	3 505	3 215	3 110	3 582	3 601	3 526
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier		16 236	1 299	15 900	15 706	14 738	14 566	13 691	13 156	12 115
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles		17 914	1 433	17 826	17 844	17 355	16 931	17 050	17 432	17 512
Autres risques liés au portefeuille de détail		7 696	616	7 553	7 507	7 579	8 296	8 182	7 965	7 813
Capitaux propres		760	61	729	739	759	813	699	734	705
Portefeuille de négociation		3 560	285	3 793	3 666	3 345	3 164	3 641	3 359	3 576
Titrisations		1 082	87	1 256	1 276	1 341	1 296	1 340	1 398	2 218
Rajustement en fonction du facteur scalaire		7 107	569	7 093	6 966	6 911	6 852	6 860	6 818	6 860
		125 561	10 046	125 477	123 228	122 260	121 209	121 363	120 612	121 366
Autres APR de crédit		10 739	859	10 169	10 675	11 427	11 356	10 893	10 322	10 815
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC) ⁴		174 386	13 952	171 041	166 950	167 656	164 890	140 269	138 471	140 098
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)										
Valeur à risque (VAR)		879	70	924	858	935	1 203	1 005	989	881
VAR en situation de crise		2 705	216	2 854	2 214	2 058	2 420	2 066	2 104	1 623
Exigences supplémentaires liées aux risques		2 725	218	2 583	2 290	1 843	2 186	3 167	2 383	1 624
Titrisation et autres		845	68	546	247	556	169	85	75	47
Total du risque de marché		7 154	572	6 907	5 609	5 392	5 978	6 323	5 551	4 175
Risque opérationnel		26 324	2 106	25 774	25 241	24 664	24 327	22 452	22 081	21 746
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres ^{4,5}	A	207 864	16 630	203 722	197 800	197 712	195 195	169 044	166 103	166 019
Exigence de fonds propres pour les REC ⁴										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	B	3 956	316	4 346	3 798	3 498	3 264	3 655	3 247	2 977
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	C	4 104	328	4 509	3 940	3 741	3 491	3 909	3 472	3 303
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	D	4 252	340	4 672	4 083	3 935	3 672	4 112	3 652	3 582
Ajustement relatif au plancher de fonds propres ⁵										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	E	s. o.	s. o.	s. o.	3 049	2 111	s. o.	2 732	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	F	s. o.	s. o.	s. o.	2 907	1 868	s. o.	2 478	s. o.	s. o.
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	G	s. o.	s. o.	s. o.	2 764	1 674	s. o.	2 275	s. o.	s. o.
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres ^{4,5}										
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	A+B+E	211 820	16 946	208 068	204 647	203 321	198 459	175 431	169 350	168 996
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	A+C+F	211 968	16 958	208 231	204 647	203 321	198 686	175 431	169 575	169 322
APR aux fins du total des fonds propres	A+D+G	212 116	16 970	208 394	204 647	203 321	198 867	175 431	169 755	169 601

¹ Renvoie aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

² Le risque de crédit lié à CIBC Bank USA se calcule à l'aide de la méthode standard.

³ Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

⁴ Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR, avant l'ajustement relatif au plancher de fonds propres, à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

⁵ Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. En vigueur au deuxième trimestre de 2018, on détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les fonds propres selon Bâle III et le facteur plancher appliqué aux fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II est ajoutée aux APR (le plancher actuel de 72,5 % sera augmenté à 75 % au quatrième trimestre de 2018). Avant le deuxième trimestre de 2018, l'exigence relative au plancher pour les banques à l'aide de l'approche NI avancée visant le risque de crédit était déterminée selon les exigences de Bâle I plutôt que d'après l'approche standard de Bâle II. Les APR (méthode tout compris) au premier trimestre de 2018 et aux quatrième et deuxième trimestres de 2017 comprenaient un ajustement relatif au plancher de fonds propres suivant cette méthode. Se reporter à la section « Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires » du rapport de gestion du troisième trimestre de 2018 de notre rapport aux actionnaires pour de plus amples renseignements.

s. o. Sans objet.



VARIATIONS DE L'ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE AUX FINS DES FONDS PROPRES DE PREMIÈRE CATÉGORIE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES ¹

(en millions de dollars)

	T3/18 vs. T2/18		T2/18 vs. T1/18		T1/18 vs. T4/17		T4/17 vs. T3/17	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²
Risque de crédit								
Solde au début de la période	175 387	11 472	170 748	11 131	171 154	10 125	168 154	9 436
Taille du portefeuille ³	3 346	175	4 905	151	5 167	1 127	3 131	668
Qualité du portefeuille ⁴	(1 417)	(331)	(1 717)	(591)	(1 298)	(346)	(1 117)	(361)
Mises à jour du modèle ⁵	479	-	(653)	96	69	-	(558)	-
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-	513	380	70	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	300	-	-	-
Variations des taux de change	825	39	2 729	165	(2 967)	(137)	2 160	130
Divers	(278)	(412)	(625)	520	(2 190)	(18)	(686)	252
Solde à la fin de la période ⁷	178 342	10 943	175 387	11 472	170 748	11 131	171 154	10 125

	T3/18 vs. T2/18	T2/18 vs. T1/18	T1/18 vs. T4/17	T4/17 vs. T3/17
Risque de marché				
Solde au début de la période	6 907	5 609	5 392	5 978
Variations des niveaux de risque ⁸	223	1 079	80	(505)
Mises à jour du modèle ⁵	-	257	(8)	32
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-
Variations des taux de change	24	(38)	145	(113)
Divers	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	7 154	6 907	5 609	5 392

	T3/18 vs. T2/18	T2/18 vs. T1/18	T1/18 vs. T4/17	T4/17 vs. T3/17
Risque opérationnel				
Solde au début de la période	25 774	25 241	24 664	24 327
Variations des niveaux de risque ⁹	550	533	536	215
Méthode et politique ⁶	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	41	122
Solde à la fin de la période	26 324	25 774	25 241	24 664

¹ Ne comprend pas l'ajustement relatif au plancher de fonds propres.

² Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

³ A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

⁴ A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs/contreparties.

⁵ Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

⁶ Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

⁷ Comprend un montant de 3 956 M\$ (4 346 M\$ au deuxième trimestre de 2018) au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

⁸ Ont trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

⁹ Ont trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans les produits.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (ECD¹)

(en millions de dollars)

	T3/18		T2/18		T1/18		T4/17		T3/17		T2/17		T1/17		T4/16	
	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants utilisés	84 468	25 968	82 777	24 756	78 623	23 150	78 312	23 390	76 424	22 316	74 544	3 362	71 977	3 204	72 807	3 370
Engagements non utilisés	42 096	4 816	40 825	4 404	40 340	3 996	39 078	4 085	38 629	3 693	39 935	147	37 667	135	36 845	145
Transactions assimilées à des mises en pension	96 429	8	90 817	11	91 235	28	76 899	39	75 016	28	72 087	38	65 326	15	53 644	33
Divers – hors bilan	15 099	811	16 531	738	14 072	703	13 484	697	13 848	675	15 688	216	15 706	235	18 350	229
Dérivés de gré à gré	9 122	37	9 759	39	9 043	46	8 990	64	8 111	75	9 885	-	8 245	-	9 001	-
247 214	31 640	240 709	29 948	233 313	27 923	216 763	28 275	212 028	26 787	212 139	3 763	198 921	3 589	190 647	3 777	
Expositions aux entités souveraines																
Montants utilisés	54 102	11 660	50 531	11 494	47 049	11 108	41 439	11 827	46 090	11 061	42 224	5 026	41 810	4 759	44 055	4 773
Engagements non utilisés	6 395	-	6 484	-	6 168	-	5 642	-	5 733	-	5 547	-	4 722	-	4 670	-
Transactions assimilées à des mises en pension	17 320	-	14 497	-	15 102	-	14 374	-	12 269	-	13 268	-	10 439	-	10 020	-
Divers – hors bilan	534	-	535	-	536	-	533	-	554	-	682	-	693	-	753	-
Dérivés de gré à gré	2 553	-	2 801	-	2 497	-	2 660	-	2 487	-	3 677	-	2 951	-	3 581	-
80 904	11 660	74 848	11 494	71 352	11 108	64 648	11 827	67 133	11 061	65 398	5 026	60 615	4 759	63 079	4 773	
Expositions aux banques																
Montants utilisés	13 393	2 000	13 186	1 923	11 446	1 821	10 422	2 021	10 276	1 854	10 326	1 776	10 150	1 689	10 715	1 940
Engagements non utilisés	1 037	5	980	6	996	6	840	8	984	9	1 040	-	1 089	-	1 011	-
Transactions assimilées à des mises en pension	24 093	-	29 446	-	26 739	-	21 469	-	22 459	-	22 296	-	24 008	-	22 720	-
Divers – hors bilan	67 347	-	66 862	-	63 491	-	64 176	-	62 155	-	64 972	-	61 464	-	62 107	-
Dérivés de gré à gré	8 657	278	8 182	242	8 165	222	7 527	232	6 350	233	7 603	219	6 053	160	6 005	167
114 527	2 283	118 656	2 171	110 837	2 049	104 434	2 261	102 224	2 096	106 237	1 995	102 764	1 849	102 558	2 107	
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	442 645	45 583	434 213	43 613	415 502	41 080	385 845	42 363	381 385	39 944	383 774	10 784	362 300	10 197	356 284	10 657
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	125 769	-	122 114	-	118 964	-	101 315	-	98 861	-	95 043	-	88 596	-	76 263	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	316 876	45 583	312 099	43 613	296 538	41 080	284 530	42 363	282 524	39 944	288 731	10 784	273 704	10 197	280 021	10 657
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants utilisés	225 107	3 551	225 115	3 423	224 655	3 200	223 291	3 423	219 304	3 284	211 790	2 696	206 740	2 556	201 580	2 645
Engagements non utilisés	19 962	3	19 978	3	18 900	3	18 922	3	19 967	4	19 543	-	17 926	-	18 375	-
245 069	3 554	245 093	3 426	243 555	3 203	242 213	3 426	239 271	3 288	231 333	2 696	224 666	2 556	219 955	2 645	
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants utilisés	22 337	-	22 245	-	21 941	-	21 982	-	21 922	-	21 578	-	21 504	-	21 597	-
Engagements non utilisés	50 762	-	49 812	-	49 860	-	49 140	-	46 383	-	46 623	-	48 231	-	47 140	-
Divers – hors bilan	273	-	311	-	240	-	293	-	311	-	302	-	258	-	319	-
73 372	-	72 368	-	72 041	-	71 415	-	68 616	-	68 503	-	69 993	-	69 056	-	
Autres risques liés au portefeuille de détail																
Montants utilisés	11 828	1 144	11 558	1 138	11 047	1 081	10 755	1 158	10 466	1 080	10 117	851	9 762	797	9 671	794
Engagements non utilisés	2 487	26	2 448	28	2 430	27	2 396	28	2 142	30	2 088	27	2 073	25	2 026	26
Divers – hors bilan	29	-	31	-	36	-	37	-	33	-	34	-	36	-	32	-
14 344	1 170	14 037	1 166	13 513	1 108	13 188	1 186	12 641	1 110	12 239	878	11 871	822	11 729	820	
Total des portefeuilles de détail	332 785	4 724	331 498	4 592	329 109	4 311	326 816	4 612	320 528	4 398	312 075	3 574	306 530	3 378	300 740	3 465
Expositions liées aux titrisations	14 054	-	14 436	-	13 884	-	14 174	-	13 350	-	12 546	-	13 001	-	18 863	-
Expositions brutes au risque de crédit	789 484	50 307	780 147	48 205	758 495	45 391	726 835	46 975	715 263	44 342	708 395	14 358	681 831	13 575	675 887	14 122
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	125 769	-	122 114	-	118 964	-	101 315	-	98 861	-	95 043	-	88 596	-	76 263	-
Expositions nettes au risque de crédit	663 715	50 307	658 033	48 205	639 531	45 391	625 520	46 975	616 402	44 342	613 352	14 358	593 235	13 575	599 624	14 122

¹ Expositions brutes au risque de crédit après les REC liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

	T3/18	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16
Entreprises et gouvernements									
Canada									
Montants utilisés	95 072	91 465	85 135	80 338	79 063	75 259	72 212	75 116	74 422
Engagements non utilisés	37 449	37 189	36 469	34 823	34 791	36 021	33 465	32 082	32 578
Transactions assimilées à des mises en pension	6 582	7 846	8 278	6 962	6 730	8 244	7 748	7 497	4 336
Divers – hors bilan	59 687	58 302	54 903	52 371	51 675	55 082	54 291	54 925	49 518
Dérivés de gré à gré	9 882	9 300	8 118	9 133	7 625	11 394	7 973	8 887	8 722
	208 672	204 102	192 903	183 627	179 884	186 000	175 689	178 507	169 576
États-Unis									
Montants utilisés	41 594	41 347	38 552	36 261	41 524	40 900	39 201	38 792	37 999
Engagements non utilisés	8 413	7 639	7 562	7 417	7 596	7 403	7 360	7 923	7 937
Transactions assimilées à des mises en pension	3 521	3 160	3 138	2 790	2 430	2 299	2 253	1 675	4 181
Divers – hors bilan	16 190	16 749	16 962	19 358	19 971	18 819	19 294	21 077	20 510
Dérivés de gré à gré	5 919	6 325	5 926	4 754	4 078	4 364	4 055	3 885	3 077
	75 637	75 220	72 140	70 580	75 599	73 785	72 163	73 352	73 704
Europe									
Montants utilisés	6 217	5 325	4 570	4 683	3 805	3 623	4 189	5 244	4 602
Engagements non utilisés	2 296	2 138	2 198	2 133	1 946	2 085	1 791	1 725	1 661
Transactions assimilées à des mises en pension	906	932	1 889	1 035	1 166	1 232	781	460	572
Divers – hors bilan	6 580	8 295	5 483	5 900	4 376	6 892	3 715	4 717	4 761
Dérivés de gré à gré	3 169	3 562	3 449	3 306	3 282	3 502	3 427	3 687	3 726
	19 168	20 252	17 589	17 057	14 575	17 334	13 903	15 833	15 322
Autres pays									
Montants utilisés	9 080	8 357	8 861	8 891	8 398	7 312	8 335	8 425	7 471
Engagements non utilisés	1 370	1 323	1 275	1 187	1 013	1 013	862	796	744
Transactions assimilées à des mises en pension	1 064	708	807	640	557	833	395	489	174
Divers – hors bilan	523	582	751	564	535	549	563	491	504
Dérivés de gré à gré	1 362	1 555	2 212	1 984	1 963	1 905	1 794	2 128	2 448
	13 399	12 525	13 906	13 266	12 466	11 612	11 949	12 329	11 341
	316 876	312 099	296 538	284 530	282 524	288 731	273 704	280 021	269 943

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après les REC liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES¹

(en millions de dollars)

	T3/18	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	63 506	64 337	61 810	57 008	56 711	60 057	56 518	57 633	55 488
1 an à 3 ans	53 430	52 742	52 309	50 953	50 325	50 961	47 897	46 676	44 333
3 ans à 5 ans	39 054	37 994	34 340	36 704	34 676	34 822	34 003	36 411	36 344
Plus de 5 ans	1 793	1 723	1 714	1 952	1 818	2 169	1 957	2 108	1 638
	157 783	156 796	150 173	146 617	143 530	148 009	140 375	142 828	137 803
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	17 429	14 694	15 110	12 181	18 998	14 516	15 532	15 277	14 571
1 an à 3 ans	20 028	21 222	20 506	20 091	18 926	19 695	17 024	16 886	15 951
3 ans à 5 ans	26 314	24 368	21 070	17 774	16 496	16 883	16 819	20 131	16 302
Plus de 5 ans	1 160	1 349	1 087	1 322	1 213	1 871	1 344	1 504	1 581
	64 931	61 633	57 773	51 368	55 633	52 965	50 719	53 798	48 405
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	77 489	77 543	74 797	72 800	70 511	72 948	68 075	69 199	67 043
1 an à 3 ans	13 637	12 688	10 992	11 227	10 773	12 768	10 212	9 042	8 787
3 ans à 5 ans	2 337	2 534	2 229	1 844	1 611	1 573	4 008	4 627	7 396
Plus de 5 ans	699	905	574	674	466	468	315	527	509
	94 162	93 670	88 592	86 545	83 361	87 757	82 610	83 395	83 735
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	316 876	312 099	296 538	284 530	282 524	288 731	273 704	280 021	269 943
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	82 326	83 307	80 217	77 712	75 496	70 478	68 450	69 027	75 233
1 an à 3 ans	102 426	100 985	101 537	100 461	98 288	93 231	84 631	78 550	71 028
3 ans à 5 ans	57 981	59 151	60 735	63 138	64 414	66 324	70 175	70 880	71 746
Plus de 5 ans	2 336	1 650	1 066	902	1 073	1 300	1 410	1 498	1 507
	245 069	245 093	243 555	242 213	239 271	231 333	224 666	219 955	219 514
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles									
Moins de 1 an ²	73 372	72 368	72 041	71 415	68 616	68 503	69 993	69 056	68 334
	73 372	72 368	72 041	71 415	68 616	68 503	69 993	69 056	68 334
Expositions aux autres commerces de détail									
Moins de 1 an ²	12 416	12 363	12 116	12 036	11 754	11 501	11 274	11 242	11 204
1 an à 3 ans	186	183	209	169	174	186	185	180	210
3 ans à 5 ans	552	448	354	295	214	176	148	130	116
Plus de 5 ans	1 190	1 043	834	688	499	376	264	177	117
	14 344	14 037	13 513	13 188	12 641	12 239	11 871	11 729	11 647
Total des portefeuilles de détail	332 785	331 498	329 109	326 816	320 528	312 075	306 530	300 740	299 495
Total des expositions au risque de crédit	649 661	643 597	625 647	611 346	603 052	600 806	580 234	580 761	569 438

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	T3/18			Montant de l'équivalent de crédit ¹	T3/18	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	
	Coût de remplacement actuel				Montant pondéré en fonction du risque									
	Négociation	GAP	Total											
Dérivés de taux d'intérêt														
Dérivés de gré à gré														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	80	-	80	42	1	2	1	3	1	2	6	2	22	
Swaps	5 718	897	6 615	5 084	544	542	563	653	693	759	741	915	1 100	
Options achetées	86	12	98	22	12	11	16	22	17	20	14	13	21	
	5 884	909	6 793	5 148	557	555	580	678	711	781	761	930	1 143	
Dérivés négociés en Bourse	1	-	1	94	3	3	1	2	2	2	1	2	1	
Total des dérivés de taux d'intérêt	5 885	909	6 794	5 242	560	558	581	680	713	783	762	932	1 144	
Dérivés de change														
Dérivés de gré à gré														
Contrats à terme de gré à gré	2 330	9	2 339	3 199	892	976	1 061	938	970	869	839	900	732	
Swaps	4 621	1 900	6 521	4 754	928	861	834	847	784	775	653	673	653	
Options achetées	230	-	230	249	68	68	84	81	107	126	104	123	144	
	7 181	1 909	9 090	8 202	1 888	1 905	1 979	1 866	1 861	1 770	1 596	1 696	1 529	
Dérivés de crédit														
Dérivés de gré à gré														
Swaps sur défaillance – protection souscrite	114	-	114	42	10	7	8	10	7	4	4	7	8	
Swaps sur défaillance – protection vendue	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	114	-	114	45	10	7	8	10	7	4	4	7	8	
Dérivés sur actions														
Dérivés de gré à gré														
Dérivés négociés en Bourse	1 238	134	1 372	1 729	421	504	498	520	479	540	445	379	300	
	1 884	-	1 884	4 711	119	110	101	84	75	70	44	49	45	
	3 122	134	3 256	6 440	540	614	599	604	554	610	489	428	345	
Dérivés sur métaux précieux														
Dérivés de gré à gré														
Dérivés négociés en Bourse	28	-	28	44	19	21	22	19	15	20	28	17	15	
	148	-	148	15	1	1	1	1	1	1	1	-	-	
	176	-	176	59	20	22	23	20	16	21	29	17	15	
Autres dérivés sur marchandises														
Dérivés de gré à gré														
Dérivés négociés en Bourse	2 492	-	2 492	3 870	1 306	1 388	1 155	902	730	1 054	991	1 025	888	
	81	-	81	1 487	58	50	50	40	33	38	37	39	43	
	2 573	-	2 573	5 357	1 364	1 438	1 205	942	763	1 092	1 028	1 064	931	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales														
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires pour les REC														
					3 956	4 346	3 798	3 498	3 264	3 655	3 247	2 977	3 021	
Total des dérivés avant la compensation	19 051	2 952	22 003	25 345	8 546	9 100	8 360	7 796	7 323	8 088	7 310	7 407	7 218	
Moins : incidence des accords généraux de compensation ²			(11 491)											
Total des dérivés			10 512	25 345	8 546	9 100	8 360	7 796	7 323	8 088	7 310	7 407	7 218	

¹ Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 4 797 M\$ (5 025 M\$ au deuxième trimestre de 2018). Les garanties sont composées de liquidités de 4 189 M\$ (4 064 M\$ au deuxième trimestre de 2018) et de valeurs émises par le gouvernement de 609 M\$ (961 M\$ au deuxième trimestre de 2018).

² Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'International Swaps and Derivatives Association, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres mondiales et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres mondiales. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)^{1, 2}

(en millions de dollars)

Note de la CIBC
Expositions aux entreprises

Équivalent Standard & Poor's

Moody's Investors Service

		T3/18						T2/18					
		Montants notionnels des engagements	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Montants notionnels des engagements	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR
		ECD	non utilisés	expositions	expositions	expositions	expositions	ECD	non utilisés	expositions	expositions	expositions	expositions
De première qualité													
10	0,03 % -0,03 %	2 093	209	62	0,02	11	3	2 008	142	67	0,02	13	4
21	0,03 % -0,03 %	1 157	40	65	0,04	26	8	1 047	39	65	0,04	19	3
24	0,04 % -0,05 %	5 146	1 156	63	0,04	9	2	6 047	824	65	0,04	8	2
27	0,05 % -0,06 %	6 781	1 533	64	0,05	15	5	7 526	1 317	64	0,05	13	4
31	0,07 % -0,09 %	3 989	1 213	64	0,08	30	17	4 171	1 258	64	0,08	33	18
34	0,09 % -0,12 %	8 601	4 267	65	0,10	35	23	7 931	3 996	65	0,10	34	22
37	0,13 % -0,16 %	10 578	6 098	66	0,12	36	28	11 391	5 754	65	0,12	37	28
41	0,15 % -0,22 %	20 673	11 348	66	0,16	43	36	20 661	10 865	66	0,16	42	35
44	0,19 % -0,30 %	17 299	9 065	67	0,23	40	41	16 478	8 643	66	0,23	41	41
47	0,31 % -0,38 %	19 529	10 124	67	0,32	38	47	19 771	10 858	67	0,32	37	47
		95 846	45 053	66	0,17	35	31	97 031	43 696	66	0,17	34	30
De qualité inférieure													
51	0,39 % -0,61 %	17 378	7 336	48	0,52	34	50	16 057	6 939	49	0,52	34	52
54	0,62 % -1,09 %	16 595	7 243	50	0,71	32	52	15 121	6 430	50	0,70	32	52
57	1,10 % -1,92 %	11 660	5 277	51	1,28	31	61	11 531	4 883	51	1,27	32	63
61	1,93 % -3,69 %	9 397	3 362	50	2,15	28	66	9 576	3 852	50	2,17	29	68
64	3,70 % -7,27 %	4 406	1 275	55	4,11	33	88	4 424	1 399	56	4,04	34	91
67	7,28 % -12,11 %	813	151	56	7,99	34	115	899	144	53	8,26	31	108
		60 249	24 644	50	1,34	32	59	57 608	23 647	50	1,38	32	61
Liste de surveillance													
70	12,12 % -20,67 %	302	66	52	18,72	31	149	376	94	52	18,35	38	184
75	12,12 % -20,67 %	104	28	50	17,06	65	323	135	19	53	17,06	61	305
80	20,68 % -99,99 %	328	76	51	39,96	29	143	377	73	42	39,67	27	140
		734	170	51	27,99	35	171	888	186	48	27,20	37	184
Défaut													
90	100 %	243	14	43	100,00	40	109	404	52	38	100,00	33	183
		243	14	43	100,00	40	109	404	52	38	100,00	33	183
		157 072	69 881	60	0,90	33	43	155 931	67 581	60	1,03	33	43
Expositions aux entités souveraines													
De première qualité													
00	0,01 % -0,015 %	30 958	191	65	0,01	6	1	29 125	205	65	0,01	5	1
10	0,016 % -0,025 %	22 764	3 263	63	0,02	8	2	21 107	3 190	63	0,02	9	2
21	0,016 % -0,025 %	2 501	1 405	64	0,02	13	2	2 513	1 382	64	0,02	13	2
24	0,016 % -0,025 %	2 624	496	65	0,02	25	8	2 604	750	65	0,02	29	7
27	0,026 % -0,035 %	2 364	1 899	66	0,03	19	3	2 248	1 840	66	0,03	19	3
31	0,036 % -0,05 %	793	833	65	0,04	20	7	826	851	65	0,04	25	8
34	0,06 % -0,065 %	1 115	1 128	66	0,05	17	6	1 284	781	66	0,05	27	15
37	0,066 % -0,08 %	381	288	66	0,08	19	9	496	430	66	0,08	16	8
41	0,09 % -0,16 %	490	183	67	0,14	27	16	550	301	66	0,14	18	12
44	0,16 % -0,26 %	123	80	68	0,23	39	31	150	94	67	0,23	39	37
47	0,27 % -0,42 %	179	57	74	0,33	37	35	111	48	68	0,33	48	47
		64 292	9 823	65	0,02	9	2	61 014	9 872	65	0,02	9	2
De qualité inférieure													
51	0,43 % -0,61 %	555	123	29	0,54	8	10	518	213	45	0,54	8	10
54	0,62 % -1,09 %	24	7	58	0,74	35	57	31	12	55	0,74	35	60
57	1,10 % -1,92 %	31	2	67	1,41	20	38	33	2	65	1,41	27	53
61	1,93 % -3,99 %	6	1	67	2,49	20	47	6	1	67	2,49	20	47
64	4,00 % -7,27 %	21	4	68	6,08	17	54	30	4	68	6,08	21	65
67	7,28 % -12,11 %	2	-	-	9,76	20	75	-	-	-	-	-	-
		639	137	32	0,83	10	15	618	232	46	0,88	11	18
Liste de surveillance													
70	12,12 % -20,67 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 % -20,67 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 % -99,99 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut													
90	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		64 931	9 960	64	0,03	9	2	61 632	10 104	64	0,03	9	3

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T3/18						T2/18							
				Montants		% de l'ECD	% de la PD	% de la PCD	% de la	Montants		% de l'ECD	% de la PD	% de la PCD	% de la		
				notionnels des engagements	non utilisés	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	notionnels des engagements	non utilisés	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	
De première qualité ³				3 015	-	-	0,02	25	8	252	3 137	-	-	0,02	25	9	269
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	85	85	-	0,03	15	3	2	41	88	-	0,03	20	4	2
21	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	35 169	-	-	0,04	6	1	347	33 682	-	-	0,04	6	1	288
24	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	6 317	-	-	0,05	15	7	412	7 200	-	-	0,05	18	8	579
27	0,07 %-0,09 %	A+	A1	21 484	51	65	0,08	22	7	1 591	20 610	50	65	0,08	24	8	1 672
31	0,09 %-0,12 %	A	A2	10 240	102	64	0,10	8	4	400	13 650	102	64	0,10	7	4	501
34	0,13 %-0,16 %	A-	A3	10 620	255	67	0,12	10	5	533	7 432	285	65	0,12	13	6	466
37	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	4 309	678	64	0,16	12	9	386	5 394	517	65	0,16	15	10	556
41	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	716	-	-	0,23	13	15	107	201	50	65	0,23	6	9	19
44	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	1 082	477	64	0,33	17	18	200	875	403	63	0,33	17	19	163
47				93 037	1 648	61	0,08	12	5	4 230	92 222	1 495	60	0,07	13	5	4 515
De qualité inférieure ³				-	-	-	-	-	-	-	177	106	49	0,54	24	29	51
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	280	50	50	0,74	17	23	63	268	1	66	0,74	20	28	76
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	89	-	-	1,41	40	94	84	124	-	-	1,41	41	95	118
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	276	1	66	2,49	9	27	74	291	1	67	2,49	7	18	54
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	480	3	56	6,08	14	52	248	587	48	50	6,08	13	46	268
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,76	40	144	2
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	1 125	54	51	3,79	13	40	469	1 448	156	49	3,59	14	38	569
Liste de surveillance				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90	100 %	D	C	94 162	1 702	61	0,12	12	5	4 699	93 670	1 651	59	0,12	13	5	5 084
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				316 165	81 543	61	0,49	22	23	73 324	311 233	79 336	61	0,56	22	24	73 463
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)				579	9	67		70	406		707	29	52		70	495	
Très bon profil				117	-	-		90	105		145	-	-		90	130	
Bon profil				13	-	-		115	15		13	-	-		115	15	
Profil satisfaisant				1	-	-		200	2		-	-	-		-	-	
Profil faible				1	-	-		-	-		-	-	-		-	-	
Défaut				-	-	-		-	-		-	-	-		-	-	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				711	9	67		74	528		866	29	52		74	640	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				316 876	81 552	61		23	73 852		312 099	79 365	61		24	74 103	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)^{1, 2}

				T1/18						T4/17								
				Montants notionnels des engagements non utilisés		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Montants notionnels des engagements non utilisés		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	
Note de la CIBC	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	ECD					ECD									
Exposition aux entreprises																		
De première qualité																		
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	1 956	6	81	0,02	18	4	74	1 742	16	75	0,02	15	3	49	
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	1 009	246	63	0,04	18	3	30	898	266	63	0,04	24	3	24	
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	4 896	857	65	0,04	10	2	118	4 411	763	65	0,04	11	3	124	
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	5 564	543	65	0,05	12	3	194	5 758	573	65	0,05	13	4	208	
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	4 872	1 515	64	0,08	35	18	895	4 894	1 541	64	0,08	35	19	936	
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	6 760	3 412	65	0,10	33	22	1 480	7 191	3 251	65	0,10	33	23	1 637	
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	11 747	6 573	65	0,13	36	29	3 407	10 854	6 661	65	0,13	39	31	3 413	
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	20 080	10 964	66	0,17	42	37	7 333	20 655	10 703	66	0,17	42	38	7 833	
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	16 008	8 861	66	0,24	40	41	6 520	14 935	7 852	66	0,24	41	43	6 471	
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	19 147	10 356	67	0,33	36	46	8 747	18 199	9 464	67	0,33	37	48	8 658	
				92 038	43 333	66	0,18	34	31	28 798	89 537	41 090	66	0,18	35	33	29 353	
De qualité inférieure																		
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	15 647	6 964	49	0,51	35	51	8 030	15 382	6 910	50	0,51	35	54	8 250	
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	14 313	6 412	50	0,70	33	52	7 424	14 832	6 792	50	0,70	32	54	7 976	
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	11 343	4 405	51	1,28	33	65	7 361	10 805	4 126	51	1,28	33	67	7 246	
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	8 967	3 534	51	2,13	30	68	6 138	8 296	3 573	51	2,12	30	69	5 729	
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	4 778	1 575	56	4,19	34	92	4 251	4 262	1 422	56	4,02	32	86	3 649	
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	851	184	52	8,29	29	100	848	921	200	51	8,46	31	106	979	
				55 899	23 074	51	1,41	33	61	34 052	54 498	23 023	51	1,37	33	62	33 829	
Liste de surveillance																		
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	481	87	53	18,27	41	203	974	666	249	48	18,11	41	197	1 313	
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	78	26	52	16,72	71	331	258	62	4	56	16,72	75	344	212	
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	460	107	43	35,00	26	134	617	443	132	44	34,76	26	137	604	
				1 019	220	48	25,70	37	182	1 849	1 171	385	47	24,33	37	182	2 129	
Défaut																		
90	100 %	D	C	325	15	36	100,00	41	152	493	344	18	40	100,00	38	210	723	
				325	15	36	100,00	41	152	493	344	18	40	100,00	38	210	723	
				149 281	66 642	61	1,03	34	44	65 192	145 550	64 516	61	1,06	34	45	66 034	
Expositions aux entités souveraines																		
De première qualité																		
00	0,01 %-0,015 %	AAA	Aaa	29 142	189	64	0,01	5	1	230	26 433	189	64	0,01	5	1	202	
10	0,016 %-0,025 %	AAA	Aaa	18 250	3 097	63	0,02	13	3	526	15 904	2 927	63	0,02	13	3	456	
21	0,016 %-0,025 %	AA+	Aa1	1 887	1 265	63	0,02	14	2	36	1 388	783	63	0,02	18	2	34	
24	0,016 %-0,025 %	AA	Aa2	2 837	756	65	0,02	38	9	260	2 339	533	65	0,02	41	7	171	
27	0,026 %-0,035 %	AA-	Aa3	1 716	1 596	66	0,03	14	3	52	1 571	1 503	66	0,03	15	4	63	
31	0,036 %-0,05 %	A+	A1	882	785	66	0,04	25	7	64	950	915	66	0,04	20	6	59	
34	0,06 %-0,065 %	A	A2	1 120	877	66	0,05	23	11	126	938	909	66	0,05	18	7	68	
37	0,066 %-0,08 %	A-	A3	562	418	66	0,08	20	9	49	432	431	66	0,08	16	11	47	
41	0,09 %-0,16 %	BBB+	Baa1	535	304	66	0,14	18	12	63	576	299	66	0,14	18	12	70	
44	0,16 %-0,26 %	BBB	Baa2	150	63	68	0,24	44	41	61	148	65	68	0,24	43	42	62	
47	0,27 %-0,42 %	BBB-	Baa3	118	41	68	0,34	50	52	61	119	42	68	0,34	48	53	63	
				57 199	9 391	65	0,02	11	3	1 528	50 798	8 596	65	0,02	11	3	1 295	
De qualité inférieure																		
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	496	216	35	0,53	9	10	51	514	194	33	0,53	9	11	55	
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	19	11	55	0,73	32	48	9	11	13	54	0,73	38	60	8	
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	23	3	68	1,40	35	69	16	3	3	58	1,40	55	115	12	
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	7	2	68	2,45	23	54	4	10	2	69	2,45	16	37	4	
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	30	3	69	6,00	26	82	24	18	1	66	6,00	27	86	16	
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	9,57	90	437	5	
				575	235	37	0,88	12	18	104	568	213	35	0,78	12	18	100	
Liste de surveillance																		
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	2	3	69	16,72	25	118	2	
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
				-	-	-	-	-	-	-	2	3	69	16,72	25	118	2	
Défaut																		
90	100 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				57 774	9 626	64	0,03	11	3	1 632	51 368	8 812	64	0,03	11	3	1 397	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T1/18					T4/17													
				Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions							
				ECD	non utilisés				APR	ECD	non utilisés				APR							
De première qualité ³																						
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	2 725	-	-	0,02	24	8	206	2 724	-	-	0,02	22	5	122					
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	55	87	-	0,03	20	6	3	44	86	-	0,03	28	8	4					
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	31 969	-	-	0,04	6	1	301	36 085	-	-	0,04	7	1	401					
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	7 036	-	-	0,05	15	7	459	2 709	-	-	0,05	26	11	275					
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	18 887	50	65	0,08	22	7	1 408	16 683	50	65	0,08	22	8	1 358					
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	12 883	102	64	0,10	7	4	464	14 419	62	69	0,10	6	3	461					
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	6 659	285	65	0,13	15	8	524	7 079	330	63	0,13	16	9	603					
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	5 144	376	64	0,17	14	10	537	4 542	341	65	0,17	16	12	544					
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	502	220	64	0,24	7	7	38	516	145	68	0,24	10	10	50					
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	1 048	402	63	0,34	14	15	161	586	300	63	0,34	16	17	98					
				86 908	1 522	60	0,08	12	5	4 101	85 387	1 314	60	0,08	12	5	3 916					
De qualité inférieure ³																						
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	525	106	49	0,53	21	9	48	35	53	42	0,53	44	53	6					
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	243	1	67	0,73	18	27	66	396	46	50	0,73	12	18	70					
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	144	-	-	1,40	42	95	136	75	-	1,40	33	76	57						
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	256	-	-	2,45	9	23	60	210	1	69	2,45	10	25	52					
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	512	48	50	6,00	13	47	243	443	-	6,00	12	44	196						
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	1	-	-	9,57	40	144	2	1	-	9,57	40	144	1						
				1 681	155	49	2,77	12	32	555	1 160	100	46	3,10	11	31	382					
Liste de surveillance																						
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	1	-	-	16,72	40	181	3	-	-	-	-	-	-						
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
				1	-	-	13,51	32	147	3	-	-	-	-	-	-	-					
Défaut																						
90	100 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
				88 590	1 677	59	0,12	12	5	4 659	86 547	1 414	59	0,12	12	5	4 298					
				295 645	77 945	61	0,56	23	24	71 483	283 465	74 742	61	0,58	23	25	71 729					
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																						
Très bon profil				743	9	78	-	70	520	899	43	56	-	70	629							
Bon profil				122	-	-	-	90	110	131	-	-	-	90	118							
Profil satisfaisant				23	-	-	-	117	27	30	15	60	-	117	35							
Profil faible				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Défaut				5	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-							
				893	9	78	-	74	657	1 065	58	57	-	73	782							
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				296 538	77 954	61	-	24	72 140	284 530	74 800	61	-	26	72 511							

¹ Expositions brutes au risque de crédit après les REC liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

² Il existe plusieurs différences importantes entre l'application des dispositions selon Bâle et celles selon l'IFRS 9 qui pourraient entraîner des estimations considérablement divergentes pour déterminer la PD et la PCD. Les paramètres de Bâle sont fondés sur des données historiques à long terme et sont ponctuels de périodes de ralentissement et comprennent des ajustements à des fins de sécurité, alors que les paramètres de l'IFRS 9 sont des estimations faites à un moment dans le temps et fondées sur des informations prospectives. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires du rapport aux actionnaires du troisième trimestre.

³ Certaines informations comparatives ont été reclassées.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ^{1, 2}

(en millions de dollars)

		T3/18								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyennes ³ des risques	
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	79 004	-	-	0,01	5	1	767	1	1
	0,11 % - 0,20 %	825	-	-	0,12	24	18	147	-	18
Très faible	0,21 % - 0,35 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		79 829	-	-	0,01	5	1	914	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	14 713	46 873	31	0,04	32	4	522	2	4
	0,11 % - 0,20 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Très faible	0,21 % - 0,35 %	4 329	4 441	97	0,27	20	10	434	2	11
	0,36 % - 0,50 %	433	1 251	35	0,39	35	23	99	1	25
Faible	0,51 % - 1,00 %	317	1 008	31	0,51	34	27	86	1	29
	1,01 % - 2,00 %	142	431	33	1,41	35	55	78	1	61
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	8	19	41	2,22	37	76	6	-	86
	5,01 % - 10,00 %	9	25	38	5,34	37	128	12	-	153
Haute	10,01 % - 99,99 %	12	31	38	20,20	36	202	24	1	293
Défaut	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		19 963	54 079	37	0,13	29	6	1 261	8	11
Montants non assurés utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	81 257	s. o.	s. o.	0,06	22	3	2 810	11	4
	0,11 % - 0,20 %	19 283	s. o.	s. o.	0,16	22	7	1 440	7	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	9 443	s. o.	s. o.	0,27	22	11	1 029	6	12
	0,36 % - 0,50 %	12 005	s. o.	s. o.	0,37	24	15	1 832	11	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	11 864	s. o.	s. o.	0,61	19	17	2 016	14	18
	1,01 % - 2,00 %	7 675	s. o.	s. o.	1,29	23	35	2 663	23	38
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 087	s. o.	s. o.	3,67	24	67	726	9	78
	5,01 % - 10,00 %	1 844	s. o.	s. o.	7,32	20	79	1 451	27	97
Haute	10,01 % - 99,99 %	526	s. o.	s. o.	36,26	24	133	699	43	235
Défaut	100 %	293	s. o.	s. o.	100,00	26	106	309	57	349
		145 277	s. o.	s. o.	0,68	22	10	14 975	208	12
Expositions au crédit de détail renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	31 477	37 321	77	0,04	96	3	883	13	3
	0,11 % - 0,20 %	8 803	9 688	70	0,14	91	7	635	11	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	6 367	5 320	88	0,26	88	12	751	15	15
	0,36 % - 0,50 %	2 713	2 709	67	0,43	88	17	474	10	22
Faible	0,51 % - 1,00 %	7 245	5 777	63	0,72	89	26	1 916	47	34
	1,01 % - 2,00 %	7 298	4 001	69	1,42	92	45	3 313	95	62
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 517	2 927	68	3,05	90	78	5 060	179	112
	5,01 % - 10,00 %	1 676	314	80	7,09	87	131	2 189	103	208
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 233	364	69	30,21	89	213	2 627	332	549
Défaut	100 %	43	-	-	100,00	85	153	66	35	1 165
		73 372	68 421	75	1,29	92	24	17 914	840	39
Autres risques liés au portefeuille de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 172	1 292	77	0,06	67	10	120	-	11
	0,11 % - 0,20 %	3 231	445	64	0,13	30	9	297	1	10
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 121	585	58	0,29	74	38	432	2	41
	0,36 % - 0,50 %	1	4	14	0,43	95	63	-	-	68
Faible	0,51 % - 1,00 %	3 528	783	56	0,80	71	65	2 296	20	72
	1,01 % - 2,00 %	1 509	235	63	1,38	75	86	1 290	16	98
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 553	129	64	3,20	61	85	2 180	53	111
	5,01 % - 10,00 %	439	34	80	8,14	83	132	582	30	217
Haute	10,01 % - 99,99 %	727	292	63	51,96	30	67	488	87	218
Défaut	100 %	63	-	-	100,00	75	17	11	58	1 162
		14 344	3 799	66	4,29	59	54	7 696	267	77
		332 785	126 299	58	0,77	35	13	42 760	1 324	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ^{1, 2}

(en millions de dollars)

		T2/18								
		Montants notionnels des engagements	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyennes des risques ³	
		ECD	non utilisés							
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	82 236	-	-	0,01	5	1	763	1	1
	0,11 % - 0,20 %	392	-	-	0,18	23	22	85	-	22
Très faible	0,21 % - 0,35 %	674	-	-	0,24	19	21	140	-	21
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,49	13	20	-	-	21
Faible	0,51 % - 1,00 %	85	-	-	0,54	22	35	29	-	36
		83 388	-	-	0,01	5	1	1 017	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	14 582	46 445	31	0,04	32	4	522	2	4
	0,11 % - 0,20 %	4 428	4 428	100	0,14	23	7	314	1	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	66	180	37	0,28	35	18	12	-	19
	0,36 % - 0,50 %	429	1 246	34	0,39	36	23	100	1	25
Faible	0,51 % - 1,00 %	300	956	31	0,51	34	27	82	1	30
	1,01 % - 2,00 %	140	424	33	1,41	36	56	79	1	63
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	8	20	42	2,22	38	78	6	-	88
	5,01 % - 10,00 %	11	29	38	5,34	36	122	14	-	146
Haute	10,01 % - 99,99 %	13	35	37	19,75	37	204	26	1	294
Défaut	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		19 977	53 763	37	0,10	30	6	1 155	7	6
Montants non assurés utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	77 166	s. o.	s. o.	0,06	20	3	2 435	9	3
	0,11 % - 0,20 %	15 445	s. o.	s. o.	0,18	23	9	1 317	6	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	20 972	s. o.	s. o.	0,31	18	10	2 056	12	10
	0,36 % - 0,50 %	2 467	s. o.	s. o.	0,40	35	23	566	3	25
Faible	0,51 % - 1,00 %	7 845	s. o.	s. o.	0,77	25	26	2 055	15	29
	1,01 % - 2,00 %	13 366	s. o.	s. o.	1,27	17	26	3 415	30	28
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 501	s. o.	s. o.	3,54	21	56	1 954	25	65
	5,01 % - 10,00 %	175	s. o.	s. o.	5,93	32	113	197	3	136
Haute	10,01 % - 99,99 %	484	s. o.	s. o.	31,61	24	127	617	33	213
Défaut	100 %	307	s. o.	s. o.	100,00	25	43	133	79	363
		141 728	s. o.	s. o.	0,69	20	10	14 745	215	12
Expositions au crédit de détail renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	31 005	36 967	77	0,04	96	3	868	13	3
	0,11 % - 0,20 %	8 614	9 529	70	0,14	91	7	620	11	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	6 298	5 262	88	0,26	88	12	743	15	15
	0,36 % - 0,50 %	2 664	2 668	66	0,43	88	17	466	10	22
Faible	0,51 % - 1,00 %	7 160	5 672	62	0,72	89	26	1 894	46	35
	1,01 % - 2,00 %	7 133	3 912	69	1,42	92	45	3 238	93	62
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 549	2 894	68	3,05	90	78	5 088	180	112
	5,01 % - 10,00 %	1 639	369	68	7,14	87	131	2 151	102	209
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 258	362	69	30,24	90	214	2 686	341	552
Défaut	100 %	48	-	-	100,00	85	150	72	39	1 172
		72 368	67 635	74	1,32	92	25	17 826	850	39
Autres risques liés au portefeuille de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	3 143	1 275	77	0,08	29	5	148	1	5
	0,11 % - 0,20 %	1 153	446	65	0,13	72	22	251	1	23
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 109	586	58	0,29	74	39	428	2	41
	0,36 % - 0,50 %	-	3	5	0,43	95	63	-	-	68
Faible	0,51 % - 1,00 %	3 496	770	54	0,80	71	65	2 277	20	72
	1,01 % - 2,00 %	1 473	225	62	1,39	75	86	1 268	15	99
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 445	116	67	3,16	62	87	2 120	51	113
	5,01 % - 10,00 %	431	38	67	8,25	84	134	577	30	220
Haute	10,01 % - 99,99 %	721	287	63	52,31	30	66	474	85	215
Défaut	100 %	66	-	-	100,00	75	14	10	60	1 154
		14 037	3 746	65	4,35	59	54	7 553	265	77
		331 498	125 144	58	0,77	34	13	42 296	1 338	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ^{1, 2}

(en millions de dollars)

		T1/18								
		Montants notionnels des engagements	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyennes des risques ³	
		ECD non utilisés								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ⁴		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	85 018	-	-	0,01	5	1	790	1	1
	0,11 % - 0,20 %	389	-	-	0,18	23	21	83	-	22
Très faible	0,21 % - 0,35 %	694	-	-	0,25	19	2	147	-	22
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,49	13	20	-	-	21
Faible	0,51 % - 1,00 %	88	-	-	0,53	22	34	30	-	36
		86 190	-	-	0,01	5	1	1 050	1	-
Montants non assurés non utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	13 395	45 078	30	0,04	32	3	464	2	4
	0,11 % - 0,20 %	4 481	4 994	90	0,14	24	7	329	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	551	1 622	34	0,30	36	19	107	1	21
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	279	931	30	0,53	31	25	71	-	27
	1,01 % - 2,00 %	155	486	32	1,16	36	50	78	1	55
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	29	72	41	4,36	40	121	36	1	143
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	23	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	11	28	38	26,77	37	215	-	1	338
Défaut	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		18 901	53 211	36	0,11	30	6	1 108	8	6
Montants non assurés utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	73 458	s. o.	s. o.	0,06	20	3	2 309	9	3
	0,11 % - 0,20 %	15 589	s. o.	s. o.	0,18	23	9	1 348	7	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	23 245	s. o.	s. o.	0,31	19	11	2 494	14	11
	0,36 % - 0,50 %	303	s. o.	s. o.	0,45	21	15	44	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	7 573	s. o.	s. o.	0,77	25	26	1 966	15	28
	1,01 % - 2,00 %	14 015	s. o.	s. o.	1,26	18	26	3 613	31	29
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 497	s. o.	s. o.	3,65	22	60	2 099	28	70
	5,01 % - 10,00 %	26	s. o.	s. o.	7,16	19	76	20	-	93
Haute	10,01 % - 99,99 %	490	s. o.	s. o.	33,67	22	122	598	36	213
Défaut	100 %	268	s. o.	s. o.	100,00	24	40	107	70	369
		138 464	s. o.	s. o.	0,68	20	11	14 598	210	12
Expositions au crédit de détail renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	30 533	36 292	77	0,04	96	3	859	13	3
	0,11 % - 0,20 %	8 608	9 506	70	0,14	91	7	622	11	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	6 286	5 250	88	0,26	88	12	741	15	15
	0,36 % - 0,50 %	2 711	2 722	67	0,43	88	17	474	10	22
Faible	0,51 % - 1,00 %	7 204	5 738	63	0,72	89	26	1 903	46	34
	1,01 % - 2,00 %	7 227	4 009	69	1,42	92	45	3 278	94	62
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 556	2 909	69	3,05	90	78	5 087	180	112
	5,01 % - 10,00 %	1 616	353	69	7,12	87	131	2 113	100	208
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 253	351	70	31,12	89	214	2 684	348	562
Défaut	100 %	47	-	-	100,00	84	179	83	36	1 154
		72 041	67 130	75	1,33	92	25	17 844	853	40
Autres risques liés au portefeuille de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	3 347	1 284	77	0,08	33	6	196	1	6
	0,11 % - 0,20 %	429	447	66	0,14	81	25	107	-	26
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 267	585	58	0,28	73	37	471	3	40
	0,36 % - 0,50 %	1	4	12	0,43	95	63	-	-	68
Faible	0,51 % - 1,00 %	3 271	787	55	0,79	69	63	2 067	18	70
	1,01 % - 2,00 %	1 547	224	62	1,39	77	88	1 357	16	101
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 382	116	66	3,09	64	89	2 130	50	116
	5,01 % - 10,00 %	467	36	67	7,77	82	129	603	30	209
Haute	10,01 % - 99,99 %	737	243	59	49,49	35	77	566	87	227
Défaut	100 %	65	-	-	100,00	74	15	10	60	1 161
		13 513	3 726	65	4,39	60	56	7 507	265	80
		329 109	124 067	58	0,77	34	13	42 107	1 337	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ^{1, 2}

(en millions de dollars)

		14/17									
		Montants notonnels des engagements	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyennes des risques ³		
		ECD non utilisés									
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada											
		Tranches de PD									
Montants assurés utilisés et non utilisés ⁴											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	87 815	-	-	0,01	5	1	816	1	1
		0,11 % - 0,20 %	366	-	-	0,18	22	21	77	-	22
Très faible		0,21 % - 0,35 %	702	-	-	0,25	19	21	146	-	21
		0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,47	15	23	-	-	24
Faible		0,51 % - 1,00 %	79	-	-	0,53	21	34	27	-	35
			88 963	-	-	0,01	5	1	1 066	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁵											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	13 196	44 389	30	0,04	31	3	448	2	4
		0,11 % - 0,20 %	4 708	5 226	90	0,14	24	7	345	2	8
Très faible		0,21 % - 0,35 %	543	1 607	34	0,30	35	19	104	1	20
		0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible		0,51 % - 1,00 %	280	926	30	0,53	30	25	69	-	27
		1,01 % - 2,00 %	153	473	32	1,16	36	49	76	-	54
Moyenne		2,01 % - 5,00 %	32	75	43	4,35	39	119	38	1	140
		5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute		10,01 % - 99,99 %	9	27	35	26,35	37	217	21	1	340
Défaut		100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			18 921	52 723	36	0,11	29	6	1 101	8	6
Montants non assurés utilisés ⁵											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	72 647	s. o.	s. o.	0,06	20	3	2 257	9	3
		0,11 % - 0,20 %	13 851	s. o.	s. o.	0,17	23	8	1 157	6	9
Très faible		0,21 % - 0,35 %	23 305	s. o.	s. o.	0,31	19	11	2 484	14	11
		0,36 % - 0,50 %	310	s. o.	s. o.	0,45	20	14	45	-	16
Faible		0,51 % - 1,00 %	6 591	s. o.	s. o.	0,77	24	25	1 671	12	28
		1,01 % - 2,00 %	13 624	s. o.	s. o.	1,26	17	25	3 439	30	28
Moyenne		2,01 % - 5,00 %	3 315	s. o.	s. o.	3,68	21	59	1 967	26	69
		5,01 % - 10,00 %	29	s. o.	s. o.	7,28	20	77	22	-	94
Haute		10,01 % - 99,99 %	417	s. o.	s. o.	33,28	22	121	503	30	209
Défaut		100 %	240	s. o.	s. o.	100,00	24	39	92	65	377
			134 329	s. o.	s. o.	0,64	20	10	13 637	192	12
Expositions au crédit de détail renouvelables admissibles											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	29 988	35 725	77	0,04	92	3	777	11	3
		0,11 % - 0,20 %	8 456	9 361	70	0,14	85	7	579	10	8
Très faible		0,21 % - 0,35 %	6 319	5 284	88	0,26	84	11	706	14	14
		0,36 % - 0,50 %	4 118	4 007	64	0,41	88	17	698	15	22
Faible		0,51 % - 1,00 %	5 753	4 425	64	0,76	83	26	1 498	37	34
		1,01 % - 2,00 %	7 146	3 953	69	1,42	89	44	3 162	90	60
Moyenne		2,01 % - 5,00 %	6 634	2 939	70	3,05	87	75	4 996	177	109
		5,01 % - 10,00 %	1 637	361	72	7,15	83	126	2 059	98	200
Haute		10,01 % - 99,99 %	1 319	374	85	30,48	88	211	2 785	355	547
Défaut		100 %	45	-	-	100,00	85	209	95	35	1 170
			71 415	66 429	74	1,36	89	24	17 355	842	39
Autres risques liés au portefeuille de détail											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	3 259	1 301	76	0,08	33	6	192	1	6
		0,11 % - 0,20 %	430	450	65	0,14	78	24	104	-	26
Très faible		0,21 % - 0,35 %	1 202	564	57	0,28	73	37	446	2	40
		0,36 % - 0,50 %	6	9	41	0,39	95	59	3	-	63
Faible		0,51 % - 1,00 %	3 170	741	54	0,79	69	63	1 999	17	70
		1,01 % - 2,00 %	1 555	221	62	1,39	77	87	1 353	16	100
Moyenne		2,01 % - 5,00 %	2 319	107	67	3,12	65	91	2 119	50	118
		5,01 % - 10,00 %	470	37	64	7,76	81	127	598	30	206
Haute		10,01 % - 99,99 %	721	266	60	48,08	35	76	551	84	223
Défaut		100 %	56	-	-	100,00	78	380	214	33	1 101
			13 188	3 696	65	4,29	60	57	7 579	233	80
			326 816	122 848	58	0,74	33	12	40 738	1 276	17

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Il existe plusieurs différences importantes entre l'application des dispositions selon Bâle et celles selon l'IFRS 9 qui pourraient entraîner des estimations considérablement divergentes pour déterminer la PD et la PCD. Les paramètres de Bâle sont fondés sur des données historiques à long terme et sont ponctués de périodes de ralentissement et comprennent des ajustements à des fins de sécurité, alors que les paramètres de l'IFRS 9 sont des estimations faites à un moment dans le temps et fondées sur des informations prospectives. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires du rapport aux actionnaires du troisième trimestre.

³ Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes attendues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs de PD et de PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé au titre des marges de crédit hypothécaires assurées.

⁵ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

	T3/18		T2/18		T1/18		T4/17	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,50	0,05	0,58	0,05	0,62	0,05	0,62	0,05
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	0,01	-	0,01	-	0,01	-
Expositions aux banques	0,10	-	0,13	-	0,15	-	0,12	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,09	0,01	0,09	0,01	0,09	0,01	0,08	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,70	2,78	3,77	2,80	4,05	2,81	4,03	2,88
Autres risques liés au portefeuille de détail	2,35	0,82	2,40	0,88	2,48	0,94	2,44	0,96

	T3/17		T2/17		T1/17		T4/16	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,62	0,06	0,62	0,11	0,67	0,24	0,57	0,29
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	0,02	-	0,01	-	0,01	-
Expositions aux banques	0,17	-	0,15	-	0,12	-	0,13	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,08	0,01	0,08	0,01	0,08	0,01	0,07	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	4,02	2,96	4,01	3,05	3,97	3,05	3,68	2,97
Autres risques liés au portefeuille de détail	2,44	0,99	2,46	1,02	2,41	1,06	2,38	1,07

¹ Les niveaux de pertes réelles pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements majorés de la variation des provisions sur les prêts douteux des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes attendues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.

Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes attendues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes attendues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes attendues lors de ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes attendues en périodes de croissance économique.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – ESSAIS À REBOURS¹

	T3/18						T2/18					
	PD	Taux	PCD		ECD	ECD	PD	Taux	PCD		ECD	ECD
	moyenne prévue (%)	de défaut réel (%)	moyenne prévue (%)	PCD réelle (%)	prévue (%)	réelle (%)	moyenne prévue (%)	de défaut réel (%)	moyenne prévue (%)	PCD réelle (%)	prévue (%)	réelle (%)
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements²												
Expositions aux entreprises	2,94	0,47	31,80	29,10	74,49	62,87	2,97	0,46	33,05	27,29	74,80	58,38
Expositions aux entités souveraines	0,68	-	97,00	100,00	67,15	s. o.	0,66	-	97,00	100,00	68,05	s. o.
Expositions aux banques	1,87	-	s. o.	s. o.	68,93	s. o.	1,47	-	s. o.	s. o.	66,97	s. o.
Portefeuilles de détail³												
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier												
Prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et prêts personnels	0,49	0,40	21,24	11,35	s. o.	s. o.	0,61	0,44	20,75	7,78	s. o.	s. o.
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés	0,58	0,56	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,61	0,56	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marges de crédit garanties par un bien immobilier	0,21	0,18	41,94	11,50	93,66	88,19	0,21	0,19	40,52	7,92	94,42	92,18
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	1,33	1,12	91,21	87,60	102,88	95,74	1,32	1,14	91,20	86,99	102,49	93,12
Autres risques liés au portefeuille de détail	2,19	1,76	82,27	75,33	104,66	95,11	2,26	1,80	81,91	75,92	95,40	99,06
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements²												
Expositions aux entreprises	3,15	0,43	33,30	19,20	74,45	77,20	3,01	0,50	42,13	27,20	74,80	58,64
Expositions aux entités souveraines	0,71	-	97,00	100,00	69,73	s. o.	0,67	-	97,00	100,00	69,21	s. o.
Expositions aux banques	1,60	-	s. o.	s. o.	68,60	s. o.	1,47	-	s. o.	s. o.	75,08	s. o.
Portefeuilles de détail³												
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier												
Prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et prêts personnels	0,63	0,46	21,27	10,39	s. o.	s. o.	0,60	0,46	21,31	9,96	s. o.	s. o.
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés	0,62	0,58	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,61	0,58	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marges de crédit garanties par un bien immobilier	0,21	0,19	38,93	16,81	94,21	89,24	0,21	0,20	42,22	14,83	97,29	94,27
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	1,28	1,13	89,12	88,31	102,64	95,30	1,30	1,15	89,57	88,39	103,46	96,96
Autres risques liés au portefeuille de détail	2,40	1,83	81,64	78,57	97,35	97,30	2,38	1,81	82,42	81,42	96,73	91,14

- ¹ Il existe plusieurs différences importantes entre l'application des dispositions selon Bâle et celles selon l'IFRS 9 qui pourraient entraîner des estimations considérablement divergentes pour déterminer la PD et la PCD. Les paramètres de Bâle sont fondés sur des données historiques à long terme et sont ponctués de périodes de ralentissement et comprennent des ajustements à des fins de sécurité, alors que les paramètres de l'IFRS 9 sont des estimations faites à un moment dans le temps et fondées sur des informations prospectives. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires du rapport aux actionnaires du troisième trimestre
- ² La PCD prévue est fondée sur les comptes en défaut. L'ECD prévue est déterminée à l'aide de tous les comptes. En ce qui concerne la PCD réelle, les paiements sont actualisés jusqu'à la date de défaut à l'aide des taux d'actualisation fondés sur le coût d'opportunité (le taux d'intérêt le plus élevé auquel nous pourrions accorder un prêt dans le portefeuille correspondant). L'ECD prévue et l'ECD réelle ne comprennent que les facilités renouvelables.
- ³ L'ECD prévue et l'ECD réelle sont fondées sur les comptes en défaut. La PCD réelle est déterminée en fonction des paiements reçus après défaut en ce qui a trait aux comptes en défaut depuis 24 mois à compter du mois initial du défaut, à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût d'opportunité. L'ECD prévue et l'ECD réelle ne comprennent que des produits renouvelables (marges de crédit, cartes de crédit et facilités de découvert). Les informations concernant les portefeuilles de détail sont tirées de notre système interne de surveillance des paramètres, lequel couvre plus de 90 % des expositions associées au commerce de détail.
- s. o. Sans objet.

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ¹

(en millions de dollars)

	T3/18					Total	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16
	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré		Total	Total						
Prêts hypothécaires commerciaux	704	7	-	-	-	711	866	893	1 065	1 088	1 200	1 406	1 694	2 126
Institutions financières	39 461	5 581	10 786	75 159	12 799	143 786	142 918	136 990	129 106	131 342	135 655	131 665	134 727	126 294
Commerce de détail et de gros	4 986	2 777	-	256	63	8 082	8 035	7 845	7 532	7 335	7 285	7 187	6 967	7 001
Services aux entreprises	7 150	2 537	33	649	77	10 446	10 419	10 038	9 769	9 739	9 046	8 860	8 682	8 308
Fabrication – biens d'équipement	2 681	2 053	-	463	71	5 268	5 258	4 832	4 694	4 678	4 817	4 616	4 651	4 783
Fabrication – biens de consommation	3 578	1 448	-	227	23	5 276	5 067	4 926	4 909	4 886	4 875	4 566	4 546	4 705
Immobilier et construction	30 525	7 233	116	1 020	75	38 969	37 973	36 377	36 067	36 811	36 964	34 817	34 549	33 616
Agriculture	5 789	1 459	-	22	45	7 315	7 221	7 064	6 936	6 826	6 886	6 692	6 582	6 749
Pétrole et gaz	7 699	8 292	-	970	2 941	19 902	19 256	18 572	18 104	17 330	17 431	16 762	17 655	17 185
Mines	1 368	3 281	-	706	85	5 440	5 493	5 049	5 253	4 945	4 934	4 782	5 104	4 800
Produits forestiers	438	512	-	147	11	1 108	1 085	1 074	1 083	1 040	1 096	1 091	1 072	1 196
Matériel informatique et logiciels	914	417	-	41	10	1 382	1 222	1 344	1 420	1 286	1 213	1 125	1 108	1 198
Télécommunications et câblodistribution	1 145	954	-	433	139	2 671	2 685	2 665	2 850	2 799	2 324	2 058	2 040	2 138
Diffusion, édition et impression	564	112	-	-	5	681	605	551	504	525	636	872	889	899
Transport	3 847	2 121	-	451	604	7 023	6 910	6 767	6 729	6 649	6 277	5 891	5 867	5 731
Services publics	4 789	5 304	-	2 053	624	12 770	11 984	11 717	12 062	11 721	12 991	11 670	11 197	11 435
Éducation, soins de santé et services	2 540	977	22	104	74	3 717	3 805	3 761	3 921	3 712	3 946	3 699	3 624	3 699
Gouvernements	33 785	4 463	1 116	279	2 686	42 329	41 297	36 073	32 526	29 812	31 155	25 945	29 067	28 080
	151 963	49 528	12 073	82 980	20 332	316 876	312 099	296 538	284 530	282 524	288 731	273 704	280 021	269 943

¹ Expositions brutes au risque de crédit après les REC liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

ECD EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
T3/18								
Expositions aux entreprises	-	-	-	-	-	31 467	173	31 640
Expositions aux entités souveraines	6 169	4 156	-	147	-	690	498	11 660
Expositions aux banques	-	1 894	-	103	-	286	-	2 283
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	17	-	-	3 418	111	8	3 554
Autres risques liés au portefeuille de détail	-	-	-	-	1 137	26	7	1 170
	6 169	6 067	-	250	4 555	32 580	686	50 307
T2/18	6 552	6 009	-	253	4 430	30 902	59	48 205
T1/18	6 444	5 737	-	238	4 158	28 678	136	45 391
T4/17	6 820	6 178	-	241	4 314	28 990	432	46 975
T3/17	6 020	6 048	-	243	4 085	27 503	443	44 342
T2/17	3 890	1 854	-	491	3 259	4 511	353	14 358
T1/17	3 828	1 757	-	366	3 068	4 207	349	13 575
T4/16	3 673	1 910	-	509	3 133	4 480	417	14 122
T3/16	3 767	1 929	-	383	3 022	4 299	431	13 831

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ¹

(en millions de dollars)

	T3/18			T2/18			T1/18			T4/17		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	10 540	1 520	3 518	9 678	1 305	4 334	9 142	1 055	3 133	9 136	871	2 723
Expositions aux entités souveraines	15	8 474	-	16	7 747	-	97	8 402	-	17	7 934	-
Expositions aux banques	20	2 955	34 783	28	3 050	34 461	28	2 525	32 609	-	2 633	32 960
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 159	77 670	-	2 225	81 162	-	2 285	83 906	-	2 301	86 663	-
Autres risques liés au portefeuille de détail	-	7	-	-	8	-	-	9	-	-	10	-
	12 734	90 626	38 301	11 947	93 272	38 795	11 552	95 897	35 742	11 454	98 111	35 683

	T3/17			T2/17			T1/17			T4/16		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	8 628	950	3 154	9 000	2 385	3 949	8 985	988	4 142	8 433	1 078	5 328
Expositions aux entités souveraines	17	8 389	-	18	9 026	-	111	9 243	-	113	10 091	-
Expositions aux banques	-	2 051	32 550	-	1 633	33 312	-	1 675	31 469	-	1 810	32 633
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 339	88 810	-	2 352	92 225	-	2 210	92 235	-	2 215	95 242	-
Autres risques liés au portefeuille de détail	-	11	-	-	12	-	-	13	-	-	14	-
	10 984	100 211	35 704	11 370	105 281	37 261	11 306	104 154	35 611	10 761	108 235	37 961

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT ²

(en millions de dollars)

	T3/18	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total
Prêts hypothécaires commerciaux									
Titrisés	-	-	-	-	-	7	63	156	194
Vendus	-	-	-	-	-	7	63	156	194

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée.

² Il n'y avait pas de prêt douteux, d'autres prêts en souffrance ou de radiations nettes aux périodes indiquées.

EXPOSITIONS LIÉES AUX FONDS MULTICÉDANTS SOUTENUS PAR LES BANQUES

(en millions de dollars)

	T3/18	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16
Montant de l'actif									
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens	1 517	1 402	1 324	946	665	502	589	546	593
Contrats de location – automobile/parc	1 533	1 652	875	1 064	1 106	1 178	1 248	1 070	1 147
Prêts automobiles	1 375	827	956	1 075	1 200	809	911	1 054	577
Prêts aux franchises	404	421	394	454	489	477	449	468	470
Cartes de crédit	700	650	495	720	720	720	875	875	725
Locations de matériel et prêts pour le matériel	1 487	1 603	1 775	1 391	1 215	1 118	1 257	1 364	1 218
Recouvrement de coûts prévus du secteur des services publics	5	5	244	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks des concessionnaires	250	350	350	-	155	55	55	55	55
	7 271	6 910	6 413	5 650	5 550	4 859	5 384	5 432	4 785
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	18	17	18	18	17	20	19	18	17

EXPOSITIONS TOTALES LIÉES À LA TITRISATION (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T3/18			T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16		
Autres que de négociation	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus	Exposition totale	Exposition totale									
Créances titrisées de tiers ³	Placements et prêts	Expositions liées aux activités de retitrisation ²											
Fonds multicédants soutenus par la CIBC et entités émettrices structurées	293	9 828	-	10 121	-	10 187	9 696	9 343	8 659	7 571	7 896	7 921	7 348
Entités émettrices structurées par des tiers	2 042	1 863	28	3 933	32	4 249	4 188	4 831	4 691	4 975	5 105	10 942	11 400
Négociation ⁴	193	-	-	193	-	228	163	157	156	109	146	125	155
ECD totale	2 528	11 691	28	14 247	32	14 664	14 047	14 331	13 506	12 655	13 147	18 988	18 903

- ¹ Les prêts douteux et autres prêts en souffrance sont liés aux actifs qui sont donnés en garantie au titre des billets à court terme émis par les fonds multicédants. La CIBC ne conserve aucune exposition directe au risque de crédit relativement aux actifs des fonds multicédants. Le risque de perte lié à ces actifs est réduit de façon considérable grâce aux améliorations des modalités de crédit proposées par chaque programme pour ces fonds multicédants. Dans certains cas, le montant des prêts douteux et des autres prêts en souffrance est lié à un groupe d'actifs, qui peut être financé par de nombreuses parties en plus des fonds multicédants soutenus par la CIBC. Les fonds multicédants soutenus par la CIBC ne sont exposés qu'au prorata des montants des prêts douteux et des autres prêts en souffrance, en fonction du montant proportionnel des participations qu'ils financent, et non le montant total lié au groupe d'actifs susmentionné.
- ² Les expositions liées aux activités de retitrisation comprennent un montant de 4 M\$ (5 M\$ au deuxième trimestre de 2018) en placements et prêts, un montant de néant (néant au deuxième trimestre de 2018) en facilités de crédit inutilisées et un montant de 28 M\$ (32 M\$ au deuxième trimestre de 2018) en dérivés de crédit vendus.
- ³ Comprennent les titres adossés à des prêts avec flux groupés, le papier commercial adossé à des créances, les titres privilégiés de fiducies, les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque.
- ⁴ Comprend les titres adossés à des créances mobilières.

EXPOSITIONS LIÉES A LA TITRISATION – ACTIF PONDERE EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T3/18						T2/18					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	193	-	30	-	2	-	228	-	32	-	3	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	193	-	30	-	2	-	228	-	32	-	3	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	2 673	-	207	-	17	-	3 264	-	249	-	20	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	13	-	161	-	13	-
	2 673	-	207	-	17	-	3 277	-	410	-	33	-
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	9 110	-	637	-	51	-	8 715	-	610	-	49	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	9 110	-	637	-	51	-	8 715	-	610	-	49	-
Formule réglementaire	2 239	28	180	58	14	5	2 407	32	171	65	14	5
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	14 022	28	1 024	58	82	5	14 399	32	1 191	65	96	5
Exposition totale	14 215	28	1 054	58	84	5	14 627	32	1 223	65	99	5

(en millions de dollars)

	T1/18						T4/17					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	163	-	16	-	1	-	156	-	16	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	1	-	11	-	1	-
Total des expositions liées à la négociation	163	-	16	-	1	-	157	-	27	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 419	-	250	-	20	-	3 802	-	271	-	22	-
BB+ à BB-	12	-	154	-	12	-	13	-	161	-	13	-
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	3 431	-	404	-	32	-	3 815	-	432	-	35	-
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	8 098	-	567	-	45	-	7 394	-	518	-	41	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	8 098	-	567	-	45	-	7 394	-	518	-	41	-
Formule réglementaire	2 325	25	203	102	16	8	2 928	32	281	110	22	9
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 854	25	1 174	102	93	8	14 137	32	1 231	110	98	9
Exposition totale	14 017	25	1 190	102	94	8	14 294	32	1 258	110	100	9

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXPOSITIONS LIEES A LA TITRISATION – ACTIF PONDERE EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T3/17						T2/17					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	156	-	22	-	2	-	109	-	14	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	156	-	22	-	2	-	109	-	14	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 298	19	236	8	19	1	2 950	74	213	30	17	2
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	12	-	156	-	12	-	14	-	171	-	14	-
	3 310	19	392	8	31	1	2 964	74	384	30	31	2
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	6 957	-	487	-	40	-	6 771	-	474	-	38	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	6 957	-	487	-	40	-	6 771	-	474	-	38	-
Formule réglementaire	3 026	33	281	128	22	10	2 694	38	300	152	24	12
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 293	52	1 160	136	93	11	12 429	112	1 158	182	93	14
Exposition totale	13 449	52	1 182	136	95	11	12 538	112	1 172	182	94	14

(en millions de dollars)

	T1/17						T4/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	146	-	14	-	1	-	125	-	12	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	146	-	14	-	1	-	125	-	12	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 136	102	235	41	19	3	3 662	373	272	238	22	19
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	163	-	13	-	13	-	168	-	13	-
	3 149	102	398	41	32	3	3 675	373	440	238	35	19
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	7 110	-	498	-	40	-	7 192	-	523	-	42	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	7 110	-	498	-	40	-	7 192	-	523	-	42	-
Formule réglementaire	2 595	37	343	118	28	9	7 323	44	811	206	65	16
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	12 854	139	1 239	159	100	12	18 190	417	1 774	444	142	35
Exposition totale	13 000	139	1 253	159	101	12	18 315	417	1 786	444	143	35

¹ Net des sûretés financières d'un montant de 4 M\$ (5 M\$ au deuxième trimestre de 2018) pour les expositions liées aux retitrisations.

² Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.



Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée et de l'approche standard. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle I à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle I est ajoutée aux APR.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la PD, la PCD ou l'ECD, sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher provisoire de fonds propres fondé sur les exigences de Bâle I est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et un rajustement des APR pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Fonds propres calculés en fonction d'un pourcentage établi qui varie selon l'activité commerciale et s'applique aux produits bruts moyens des trois dernières années.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions aux fins du ratio de levier

Aux fins du ratio de levier, l'exposition se définit comme la somme des actifs financiers au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés comme il est précisé dans les règlements, des expositions sur cessions temporaires de titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substitués directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions liées à la titrisation).

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclues avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclues avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments de fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments de fonds propres de première catégorie se comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Méthode de notations internes visant les expositions liées aux titrisations

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI avancée a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. L'approche NI avancée pour les titrisations comprend plusieurs méthodes aux fins du calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratio de levier

Représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du CBCB. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, selon la méthode tout compris, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC. Cette situation est attribuable à l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou encore de systèmes ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.